



Operation cardiovasculaire

Par **Tina975**, le **23/01/2020** à **02:32**

J'ai un oncle qui est gravement malade; il a eu un AVC le 02 Janvier, 2020. Il vient de Madagascar, et il a besoin d'une opération qui ne peut pas être effectuée sur place. Je voudrais savoir si vous pouvez m'indiquer comment obtenir une aide financière pour la prise en charge des frais d'hospitalisation.

Aussi quelle sont les étapes pour un rapatriement sanitaire?

Cordialement,

Tina

Par **jodelariege**, le **23/01/2020** à **12:08**

bonjour

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/etranger_non_assure_d_un_regime_francais_en_sejour_temporaire.pdf

à part une assurance privée ... sinon il paiera tous les frais et si il repart à Madagascar c'est vous qui devriez payer les frais ... et croyez bien que les hôpitaux se feront rembourser...

Par **youris**, le **23/01/2020** à **13:27**

bonjour,

étant citoyen malgache, il appartient à la République de Madagascar de prendre en charge votre oncle.

si l'opération ne peut pas être réalisée dans son pays, il faut consulter les services sociaux de son pays pour une éventuelle prise en charge par son pays.

pour information, il existe des accords de sécurité sociale entre la France et Madagascar en

dat du 8 mai 1967.

si votre oncle est opéré en france sans avoir de couverture maladie, et sans accord préalable de la sécurité sociale malgache, c'est la famille résidant en france qui recevra la facture.

la france n'a pas vocation à prendre en charge les soins médicaux d'étrangers reçis en france sans couverture maladie.

salutations